



## EXEMPLARITE ...

« La justice est passée ». C'est un lieu commun, mais aussi un sentiment largement partagé à l'issue du procès de l'assassin de notre collègue Pascal Robinson, qui s'est tenu devant les Assises de Draguignan durant la première quinzaine d'octobre.

Les faits sont désormais établis et jugés. La peine est tombée. 30 ans. C'est un message clair. Et nous le saluons.

Le coupable, le monstrueux coupable serait-on tenté d'ajouter au regard de ce qui a été exposé durant les audiences, n'a pu passer pour ce qu'il n'est pas, à savoir un individu lambda pris dans un enchaînement terrible de circonstances malheureuses. C'est aussi cela la justice. Et, en ce sens-là, elle a été rendue.

La qualification des faits constitue elle-aussi un message en soi : meurtre avec préméditation et tentative de meurtre avec préméditation. Ces termes ont leur importance. Ils montrent un bras qui n'a pas tremblé et, par les temps qui courent, il n'est pas abusif de dire que cela fait du bien.

Le procès fut un moment difficile. Nous remercions et saluons toutes celles et tous ceux qui ont témoigné, à commencer bien sûr par la veuve de Pascal et les collègues de son équipe. Malgré la douleur et la peine, toutes et tous ont fait preuve d'une grande dignité, qui n'aurait sûrement pas déplu à Pascal.

Si le procès sera une étape qui compte, sur un chemin terrible, il reste néanmoins le traumatisme et l'absence. Et ceux-ci resteront de cruels compagnons de route pour Sophie et les siens, ainsi que pour les agents touchés dans leur chair et dans leur âme.

Nous caressons l'espoir, sûrement un peu naïf, que ces 30 ans constituent un message pour ceux qui seraient tentés d'ouvrir le feu sur un agent ou d'utiliser un véhicule comme arme contre lui. En ce sens, le procès et son verdict mérite un qualificatif : « exemplaire ».

Ce sera également le meilleur des termes pour être dédié à la mémoire de notre collègue arraché brutalement aux siens le 23 novembre 2015.

Paris, le 26 octobre 2020